

POL 205 – DÉMOCRATIES MODERNES : GRANDEURS ET MISÈRES
HIVER 2023

Enseignant : Jonathan Lorange-Millette, Ph. D.

Horaire : Mercredi, 16h00 à 18h50

Local : A4-262

Disponibilité : Mercredi, de 19h à 20h, sur rendez-vous.

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Comprendre la crise de légitimité qui traverse les démocraties modernes et son impact sur les processus décisionnels : croissance du cynisme, affaissement de la participation électorale, désertion et fraction des groupes de pression.

CONTENU DU COURS

Présentation des grandes cultures politiques, des processus de représentation et de légitimation. Compréhension de l’impact sur la gouverne à travers des études de situations problématiques. Analyse des perceptions et opinions. Présentation des modèles théoriques d’interprétation. Approche comparative.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au cours des dernières années, plusieurs démocraties ont été caractérisées par une dynamique de fermeture. Perte de confiance à l’endroit des institutions, baisse du capital social, diminution de la participation, montée des populismes, retour en force de l’extrême droite, augmentation des crimes haineux, multiplication des fanatismes, remise en question des droits fondamentaux, normalisation de l’état d’exception sont tous des exemples d’une tendance de plus en plus marquée.

Pour comprendre les origines de cette fermeture, il faudra identifier l’assemblage de pratiques et de principes qui constituent les bases des régimes démocratiques, mais surtout chercher à comprendre leurs limites. Il s’agira ainsi de donner sens à ces phénomènes par l’entremise d’un travail conceptuel doublé d’une démarche comparative et historique. C’est dans ce cadre que s’imposera un retour sur le rôle des conflits, sur le problème de la violence des factions, sur l’importance de la dissidence, sur les alternatives à l’élection comme mode de désignation des gouvernants. Ce sera aussi l’occasion de réaffirmer la pertinence du concept de « société ouverte » et de se demander comment la démocratie peut devenir un outil de résolution de problème efficace.

Finalement, il est impossible de dissocier l'état de crise dans lequel se trouvent les démocraties de la montée d'un populisme qui valide et qui tire profit d'un scepticisme à l'endroit de la rationalité et de la science. Il sera donc essentiel de doubler une réflexion sur d'éventuelles réformes institutionnelles d'un questionnement sur la place et l'influence que doivent avoir ces types de savoirs ainsi que les méthodes qui les caractérisent.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Au terme de ce cours, les étudiants et les étudiantes seront donc capables : (1) d'identifier les fondements historiques et intellectuels des démocraties contemporaines; (2) d'établir une analyse rigoureuse de l'origine, de la nature et des conséquences des problèmes auxquelles elles font face; (3) de proposer des pistes de solution pour remédier à ces difficultés.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Ce cours aura une forme principalement magistrale. Cela dit, la participation active du groupe à la réflexion entreprise dans ce cours est très encouragée. La présence en classe est impérative à la compréhension du contenu du cours et des aspects spécifiques de la pensée des auteurs et des théories à l'étude, ainsi qu'au bon déroulement du cours en général. Dans un même ordre d'idée, les lectures obligatoires font intégralement partie du cours. La lecture des autres ouvrages inclus dans la bibliographie est aussi recommandée.

Il est de la responsabilité des étudiants et des étudiantes de veiller à consulter fréquemment leur compte courriel USherbrooke, puisque des annonces importantes pourront être faites par son intermédiaire.

LECTURES OBLIGATOIRES

La plupart des textes seront fournis sur MOODLE (<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>), ou disponibles en ligne.

Bloc 1 : séances 1, 2, 3, 4 et 5

Freedom House, *Freedom in the World 2023: Making 50 Years in the Struggle for Democracy*, 2023, consulté le 13/11/2023, URL https://freedomhouse.org/sites/default/files/2023-03/FIW_World_2023_DigitalPDF.pdf.

Lee, Han Goo, « La société ouverte et ses nouveaux ennemis », *Diogène*, vol. 248, no. 4, 2014, 49-58, consulté le 10/12/2018, DOI 10.3917/dio.248.0049.

Schmitter, Philippe et Terry Karl, « What Democracy is... and is Not », *Journal of Democracy*, vol. 2, no. 3, 1991, 3-16, consulté le 2/12/2018, DOI 10.1353/jod.1991.003.

Zakaria, Fareed, « The Rise of Illiberal Democracy », *Foreign Affairs*, vol. 76, no. 6, 1997, 22-43, consulté le 2/12/2018, URL <https://www.jstor.org/stable/20048274>.

Bloc 2 : séances 6, 7, 8 et 9

Eco, Umberto, « Le fascisme éternel », dans : *Cinq questions de morale*, Librairie Générale Française, 2011, 45-90.

Manin, Bernard, *Le paradigme de l'exception*, consulté le 14/08/2020, URL <https://laviedesidees.fr/Le-paradigme-de-l-exception.html#page>.

Oneal, John R. et Bruce Russett, « À la recherche de la paix dans un monde d'après-guerre froide caractérisé par l'hégémonie et le terrorisme », *Études internationales*, vol.35, no. 4, 2004, 641-665, consulté le 10/12/2018, DOI 10.7202/010485ar.

Snyder, Timothy, *De la tyrannie: vingt leçons du XXe siècle*, Gallimard, 2017.

De la Vega, Xavier, *De l'état d'exception*, consulté le 14/08/2020, URL https://www.scienceshumaines.com/de-l-etat-d-exception_fr_5155.html.

Bloc 3 : séances 10, 11, 12, 13 et 14.

Arendt, Hannah, « Truth and Politics », *The New Yorker*, 25 février 1967.

Dewey, John, « La démocratie créatrice : la tâche qui nous attend », *Horizons philosophiques*, vol. 5, no. 2, 1995, 41-48, consulté le 10/12/2018, DOI 10.7202/800979ar.

Frankfurt, Harry, *On Truth*, Knopf, 2006.

Orwell, George, « La politique et la langue anglaise », dans: *Tels, tels étaient nos plaisirs et autres essais*, Ivrea, 2005.

Stehr, Nico, « An Inconvenient Democracy: Knowledge and Climate Change », *Society*, vol. 50, no. 1, 2013, 55-60, consulté le 10/12/2018, DOI 10.1007/s12115-012-9610-4.

Pour la synthèse de lecture, un ouvrage parmi les suivants :

Diamond, Jared, *Bouleversement*, Gallimard, 2020.

Paxton, Robert, *Le fascisme en action*, Seuil, 2007. (*The Anatomy of Fascism*).

Lasch, Christopher, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Champs-Flammarion, 2010. (*The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*).

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

L'évaluation des étudiantes et des étudiants se fera en trois moments :

1- *Synthèse de lecture* – 20 % - (3 pages à 1.5 interligne, à remettre le 14 février)

2- *Travail de session* – 45 % - (12 pages à 1.5 interligne, à remettre le 27 mars)

3- *Examen final* – 35 % - (Examen maison, à remettre le 24 avril)

Une description détaillée des exigences de chaque élément de l'évaluation sera remise en classe.

Dates importantes	Contenu
1- 10 janvier	Introduction - Comment meurent les démocraties ?
2- 17 janvier	Fondements intellectuels et historiques des démocraties contemporaines - I
3- 24 janvier	Fondements intellectuels et historiques des démocraties contemporaines - II
4- 7 février	« La société ouverte et ses ennemis »
5- 14 février	Populismes et tyrannies – Synthèse de lecture
6- 21 février	Factions, crise et état d'exception
7- 28 février	« La démocratie contre l'État »
Relâche - 6 mars	
8- 13 mars	Paix et violence démocratique
9- 20 mars	Épistémologie, pluralité et conflit
10- 27 mars	Relativisme et post-vérité – Travail de session
11- 3 avril	Démocratie délibérative et tirage au sort - I
12- 10 avril	Démocratie délibérative et tirage au sort - II
13- 17 avril	Démocratie et éducation - Conclusion
14- 24 avril	Remise par voie électronique de l'examen maison

Dates importantes	Contenu
21 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	6 février, de 11 h 50 à 15 h 50 21 mars, de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril
Période d'examens	Du 15 au 26 avril (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE

Bonin, Hugo, *La démocratie hasardeuse*, XYZ éditeur, 2017.

Brennan, Jason, *Against Democracy*, Princeton University Press, 2017.

Da Empoli, Giuliano, *Le mage du Kremlin*, Gallimard, 2022.

Diamond, Jared, *Bouleversement*, Gallimard, 2020.

Dupuis-Déry, Francis, *Démocratie: histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France*, Lux, 2019.

Durand-Folco, Jonathan, *Réinventer la démocratie : de la participation à l'intelligence collective*, Presses de l'Université d'Ottawa, 2023.

Enaudeau, Corinne, « Hannah Arendt: Politics, Opinion, Truth », *Social Research*, vol. 74, no. 4, 2007, 1029-1044, consulté le 30/11/2018, URL <https://www.jstor.org/stable/40972039>

Fishkin, James S., *Democracy When the People are Thinking: Revitalizing Our Politics Through Public Deliberation*, Oxford University Press, 2018.

Gamble, Andrew, *Politics: Why it Matters*, Polity, 2019.

Garandeau, Mikaël, *Le libéralisme*, GF-Flammarion, 1998.

Gastil, John et Erik Olin Wright, *Legislature by Lot: Transformative Designs for Deliberative Governance*, Verso, 2019.

Girard, Charles, « Pourquoi confronter les raisons ? Sur les justifications de la délibération démocratique », *Philosophiques*, vol. 56, no. 1, 2017. consulté le 14/08/2020, DOI 10.7202/1062013ar

Graeber, David, *La démocratie aux marges*, Champs-Flammarion, 2018.

Gutmann, Amy et Dennis Thompson, « Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente ? », *Philosophiques*, vol. 29, no. 2, 193-214, consulté le 10/12/2018, DOI 10.7202/006250ar

Hamilton, Alexander, James Madison et John Jay, *The Federalist with Letters of 'Brutus'*, Cambridge University Press, 2006.

Ignatief, Michael et Stefan Roch, *Rethinking Open Society*, Central European University Press, 2018.

Kaplan, Robert D., *The Coming Anarchy: Shattering the Dreams of the Post Cold War*, Vintage, 2001.

Landemore, Hélène, « Pourquoi le grand nombre est plus intelligent que le petit nombre, et pourquoi il faut en tenir compte », *Philosophiques*, vol. 40, no. 2, 2013, 283-299, consulté le 10/12/2018, DOI 10.7202/1023698ar

Lijphart, Arend, *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*, Yale University Press, 2012.

Lipset, Seymour Martin, « The Radical Right: A Problem for American Democracy », *The British Journal of Sociology*, vol. 6, no. 2, 1955, 176-209, consulté le 30/11/2018, URL <https://www.jstor.org/stable/587483>

Manent, Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Hachette, 1987.

Manin, Pierre, *Principes du gouvernement représentatif*, Champs-Flammarion, 2012.

McIntyre, Lee, *Post-Truth*, MIT Press, 2018.

Moore, Barrington, *Social Origins of Dictatorship and Democracy*, Beacon Press, 1993.

Mouffe, Chantal, *Agonistics: Thinking The World Politically*, Verso, 2013.

Müller, Jan-Werner, *Democracy Rules*, Picador, 2022.

Müller, Jan-Werner, *Qu'est-ce que le populisme ?*, Gallimard, 2017.

Nichols, Tom, *The Death of Expertise: The Campaign Against Established Knowledge and Why it Matters*, Oxford University Press, 2017.

Olson, Mancur, « Dictatorship, Democracy, and Development », *American Political Science Review*, vol. 87, no. 3, 1993, 567-576, consulté le 1/12/2018, URL <https://www.jstor.org/stable/2938736>

Pettit, Phillip, « L'énigme démocratique », *Philosophiques*, vol. 40, no. 2, 2013, 351-368, consulté le 10/12/2018, DOI 10.7202/1023701ar

Pettit, Phillip et Geoffrey Brennan, « Unveiling the Vote », *British Journal of Political Science*, vol. 20, no. 3, 1990, 311-33, consulté le 20/11/2018, DOI 10.1017/S000712340000586X

Popper, Karl, *The Open Society and its Enemies vol. 1 - The Spell of Plato*, Princeton University Press, 1966.

Popper, Karl, *The Open Society and its Enemies vol. 2 - The High Tide of Prophecy: Hegel, Marx, and the Aftermath*, Princeton University Press, 1966.

Postman, Neil, *Amusing Ourselves to Death: Public Discourse in the Age of Show Business*, Penguin Books, 2005.

Putnam, Robert, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, 2001.

Robert, Anne-Cécile, *Dernières nouvelles du mensonge*, Lux, 2020.

Russett, Bruce, *Grasping the Democratic Peace: Principles for a Post-Cold War World*, Princeton University Press, 1993.

Schmitt, Carl, *Théologie politique*, Gallimard, 1988.

Sen, Amartya, « Democracy as a Universal Value », *Journal of Democracy*, vol. 10, no. 3, 1999, 3-17, consulté le 2/12/2018, DOI 10.1353/jod.1999.0055

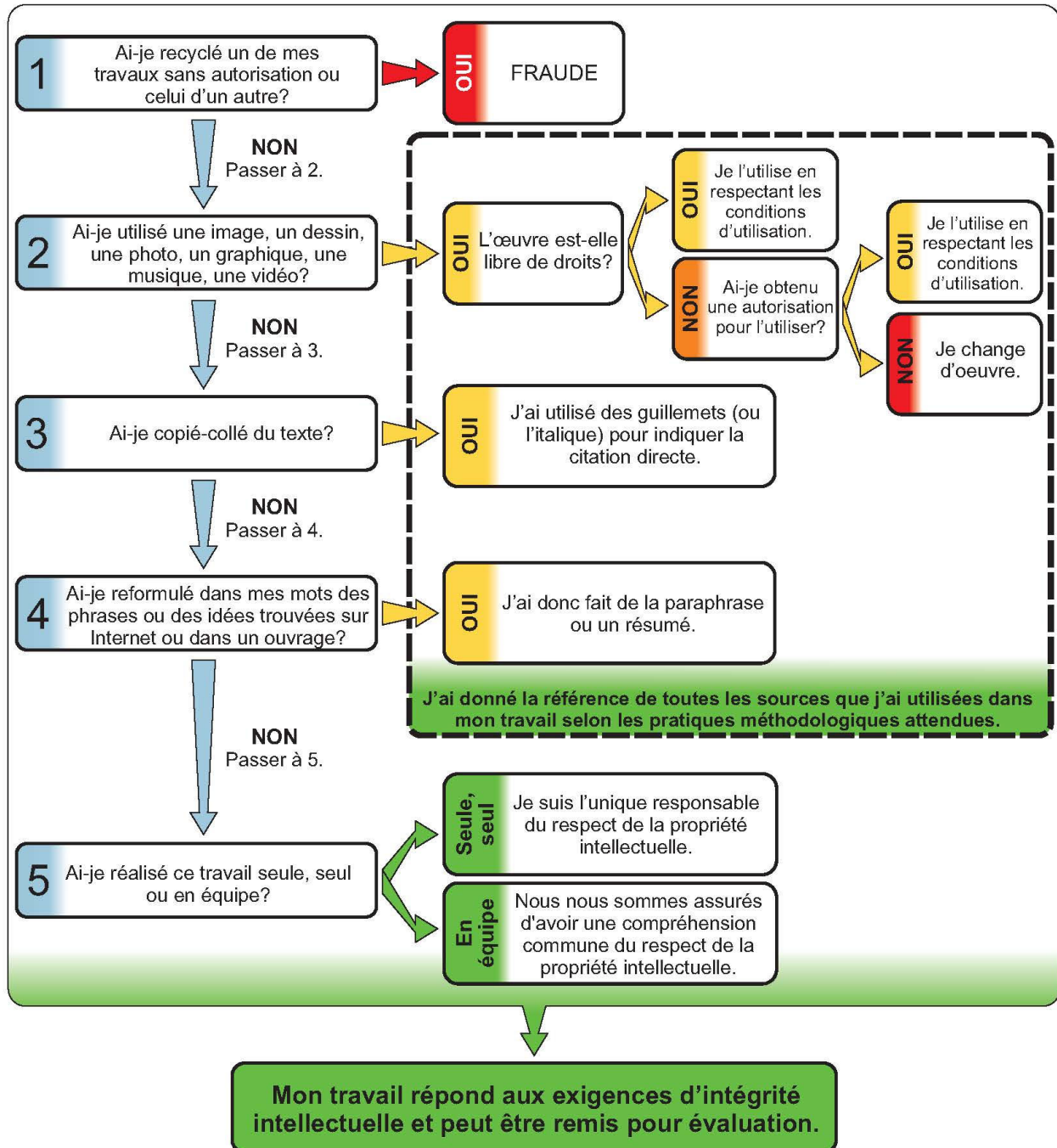
Stasavage, David, *The Decline and Rise of Democracy*, Princeton University Press, 2020.

Tocqueville, Alexis, *De la démocratie en Amérique II*, Gallimard, 1986.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources